A – TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES PARTICULIERS

I - CONDITIONS GENERALES DU COMPTE

1.1	Conditions d'ouverture de compte			
1.1.1	Ouverture de compte (avec rei	nise de la convention de compte)		
1.1.1.1	Compte chèques	 □ 1 pièce d'identité en cours de validité (Carte d'identité, passeport, carte NINA) □ 2 photos d'identité □ 1 justificatif de domicile (facture téléphone ou électricité, contrat de bail, ou certificat de résidence) 		
1.1.1.2	Compte d'épargne simple	☐ 1 pièce d'identité en cours de validité (Carte d'identité, passeport, carte NINA) ☐ 2 photos d'identité ☐ 1 justificatif de domicile (facture téléphone ou électricité, contrat de bail, ou certificat de résidence)		
1.1.1.3	Dépôt à terme	Libre (rattaché à un compte)		
1.1.1.4	Compte d'épargne logement			
1.1.1.5	Plan épargne logement			
1.1.1.6	Compte sur livret (délivrance du livret d'épargne)			
1.1.1.7	Compte joint			
1.1.1.7.1	Compte chèques	Pour chaque signataire : □ 1 pièce d'identité en cours de validité (Carte d'identité, passeport, carte NINA) □ 2 photos d'identité □ 2 photos du second signataire □ 1 justificatif de domicile (facture téléphone ou électricité, contrat de bail, ou certificat de résidence)		
1.1.1.7.2	Compte d'épargne	Pour chaque signataire: 1 pièce d'identité en cours de validité (Carte d'identité, passeport, carte NINA) 2 photos d'identité 2 photos 1 justificatif de domicile (facture téléphone ou électricité, contrat de bail, ou certificat de résidence)		
1.1.1.8	Compte indivis (au moins deux signataires)	Pour chaque signataire: 1 pièce d'identité en cours de validité (Carte d'identité, passeport, carte NINA) 2 photos d'identité 2 photos 1 justificatif de domicile (facture téléphone ou électricité, contrat de bail, ou certificat de résidence)		

1.1.1.8.1	Compte chèques	
1.1.1.8.2	Compte d'épargne	
1.1.1.9	Autres types de comptes	
1.1.1.10	Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte	Libre
1.1.1.11	Assurance décès accidentel associé au compte chèque	Nd
1.2	Conditions de Clô	ture de compte
1.2.1	Compte chèques	Franco
1.2.2	Compte d'épargne simple	Franco
1.2.3	Dépôt à terme	Franco
1.2.4	Compte d'épargne logement	Franco
1.2.5	Plan épargne logement	Franco
1.2.6	Compte sur livret	Franco
1.2.7	Compte-joint	
1.2.7.1	Compte chèques	Franco
1.2.7.2	Compte d'épargne	Franco
1.2.8	Compte indivis	
1.2.8.1	Compte chèques	Franco
1.2.8.2	Compte d'épargne	Franco
1.2.9	Lettre de clôture juridique	10 000 FCFA + TAF
1.2.10	Attestation de clôture de compte	10 000 FCFA + TAF
1.2.11	Autres types de clôture de comptes	Franco

II – SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1	Gestion de comptes			
2.1.1	Conditions débitrices et frais			
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	Max. 13% HT		
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne	Franco		
2.1.1.3	Commission de plus fort découvert	Max. 13% HT		
2.1.1.4	Commission de mouvement au débit du compte	Max. 13% HT		
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé	Max. 13% HT		
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé	Max. 13% HT		
2.1.1.7	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	Franco		
2.1.1.8	Arrêté de compte	Franco		
2.1.1.9	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	25 000 FCFA + TAF		
2.1.1.10	Autres types de conditions débitrices	9% (IRCD : Impôts sur le Revenu des Créances et Dépôts)		
2.1.1.11	Assurance prévoyance obsèques en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement	ND		
2.1.1.12	Assurance automobile	ND		
2.1.2	Relevés de compte			
2.1.2.1	Mensuel	Franco		
2.1.2.2	A la demande (mois en cours)	FCFA 300/page + TAF (max. FCFA 2 000 + TAF		
2.1.2.3	Autres périodes (tarif par mois)	FCFA 300/page + TAF (max. FCFA 2 000 + TAF)		
2.1.3	Relevé récapitulatif des frais annuels	25 000 FCFA + TAF		
2.1.4	Autre type de relevé de comptes	25 000 FCFA + TAF		
2.1.5	Attestations bancaires			
2.1.5.1	Attestation de solde	25 000 FCFA + TAF		
2.1.5.2	Attestation de non engagement	50 000 FCFA + TAF		
	Autres types d'attestations bancaires o Attestation de prise en charge	FCFA 100 000		
2.1.5.3	o Attestation de capacité financière simple	Min FCFA 75 000 Max FCFA 1 000 000		
	o Attestation de capacité financière avec engagement	Min FCFA 75 000 Max FCFA 1 000 000		
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	Non appliqué		
2.1.7	Frais pour procuration	FCFA 2 000 + TAF		
2.1.8	Conditions créditrices			
2.1.8.1	Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	3,5% HT		

2.1.8.2	Autres dépôts et produits d'épargne						3,5% HT	
2.1.8.3	Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle						3,5% HT	
2.1.8.4	Intérêts créditeurs pour le		pargne	simple				3,5% HT
2.1.8.5	Intérêts créditeurs sur le terme	es bons de ca	isse et	comptes	à		-	
	Autres conditions créditrices : <u>DEPOTS A TERME</u>							
		C 1:4:	<u> </u>	C 1:4:	D	C′4°-	11	7
	Montants	Conditions de base	3 mois	Conatu 6 mois	9 mois	férentie 12 mois	Plus de	_
2.1.8.6							12 mois	
2	De 0 à 10 M	3.5%	3.75%	4.00%	4.20%	4.30%	4.50%	_
	De plus de 10M – 100M De plus de 100M – 250M	3.80%	4.00%	4.30%	4.50%	4.70%	4.90% 5.10%	-
	De plus de 250M – 500M	4.10%	4.40%	4.60%	4.90%	5.10%	5.40%	1
	De plus de 500 M et +	4.20%	4.50%	4.85%	5.10%	5.40%	5.70%	
2.2		N	loyens	de paie	nent			
2.2.1			Cł	nèques				
2.2.1.1	Délivrance de chéquier							
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables			(1° net de 50 : 1	FCFA 1 500 TTC TCarnet Gratuit) FCFA 2 400 TTC Carnet Gratuit)			
2.2.1.1.2	Chèques non barrés/vignette			Carnet de 100 : <i>FCFA</i> 4 000 + <i>TAF</i>				
2.2.1.1.3	Lettre-chèque				I	FCFA 610 + TAF		
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place			-				
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA					-		
2.2.1.1.6	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)		t			-		
2.2.1.2	Chèques de guichet					FA = 2000 + TAF		
					≤ .	100 millio	ons FCFA =	= FCFA 5 000 + TAF
2.2.1.3	Certification de chèque				> 1	00 millio		FCFA 10 000 + TAF
							Max FC	CFA 5 000 + TAF CFA 10 000+TAF
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque				FC	CFA 5 000 + TAF		
2.2.1.5	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur (<i>Perte/Vol/Fraude</i>)				FCFA	4 10 000 + TAF		
2.2.1.6	Renouvellement d'oppos l'émetteur	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par		ar		FCFA	4 10 000 + TAF	
2.2.1.7	Frais de destruction de c	héquier					FCI	FA~10~000 + TAF
2.2.1.8	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions et <i>autres motifs</i>				FCI	FA 10 000 + TAF		
2.2.1.9	Forfait chèque impayé < préciser)	500 000 000 F	CFA (m	ontant à			FCI	FA 20 000 + TAF

2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	FCFA 10 000 + TAF
2.2.1.11	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	Maximum FCFA 50 000 + TAF
2.2.1.12	Autres types de chèques	ND
2.2.1.13	Assurance perte et vol des moyens de paiement	ND
2.2.1.14	Encaissement de chèques	-
2.2.1.14.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	-
2.2.1.14.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	-
2.2.2	Cartes bancaires	
2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	
2.2.2.1.1	Carte privative	
2.2.2.1.2	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	FCFA 15 000 /10 000
2.2.2.1.2.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) de la banque du client	FRANCO
2.2.2.1.2.2	Consultation de solde aux Guichets Automatiques de Banque de la banque du client	FRANCO
2.2.2.1.2.3	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) des confrères de la zone UEMOA	FCFA 500 TTC
2.2.2.1.2.4	Mini relevé	FCFA 300 TTC
2.2.2.1.2.5	Frais de gestion mensuels	-
2.2.2.1.2.6	Frais annuels	FCFA 15 000 /10 000 HT
2.2.2.1.3	Les services de transfert rapide de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe	-
2.2.2.1.4	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	VISA PREPAYE = FCFA 10 000 à l'achat + TAF BARAKA = FCFA 5 000 TTC
2.2.2.1.5	Carte prépayée	2,40401 7 27,10 000 710
2.2.2.1.5.1	Chargement de la carte	1,5% du montant + TAF
2.2.2.1.5.2	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB)	FRANCO
2.2.2.1.5.3	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) (pays X) hors Guichets Automatiques de banque (GAB) (banque X)	2% du montant
2.2.2.1.5.4	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) hors pays X	2% du montant
2.2.2.1.5.5	Transfert de carte à carte	1,5% du montant
2.2.2.1.5.6	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) pays X	FRANCO
2.2.2.1.5.7	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) et internet hors pays X	2% du montant + TAF
2.2.2.1.5.8	Consultation de solde sur Guichets Automatiques de banque (GAB) BSIC	FRANCO
2.2.2.1.5.9	Autorisation refusée sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et Terminaux de Paiements Electroniques (TPE) TPE	FCFA 200 + TAF POUR VISA

2.2.2.1.5.10	Provision insuffisante sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et les Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	FCFA 200 + TAF (POUR VISA)
2.2.2.1.5.11	Remplacement de la carte	FCFA 5 000 + TAF
2.2.2.1.5.12	Relevé de compte en ligne	-
2.2.2.1.5.13	Assistance clientèle par un opérateur banque X	-
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	-
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	-
2.2.2.4	Frais de reconfection de carte (sauf défectuosité)	-
2.2.2.5	Réédition du code confidentiel	FCFA 2 000 + TAF
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	Franco
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	FCFA 2 000 + TAF
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (particulier)	-
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	-
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond,)	-
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	-
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	-
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	-
2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	-
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	
2.2.2.13.1.1	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	Franco
2.2.2.13.1.2	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) autres banques locales (GIM UEMOA)	FCFA 500 TTC
2.2.2.13.1.3	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	FCFA 500 TTC
2.2.2.13.1.4	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Hors zone UEMOA	VISA FRANCO
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques / Distributeurs Automatiques de Billets	-
2.2.2.13.2.1	*consultation/édition de solde dans la banque du client	FRANCO
2.2.2.13.2.2	*Consultation/édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	FCFA 402 TTC
2.2.2.13.2.3	*consultation/édition d'historique de solde	FCFA 402 TTC
2.2.2.14	Paiements	
2.2.2.14.1	*Dans la zone UEMOA	FCFA 500 TTC
2.2.2.14.2	*Hors zone UEMOA	Carte Visa = 2%

2.2.3	Virements et Prélèvements				
2.2.3.1	Virements				
2.2.3.1.1	Domiciliation de salaires	FRANCO			
2.2.3.1.2	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	FRANCO			
2.2.3.1.3	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	FCFA 2 500 + TAF			
2.2.3.1.4	Virement entre agences en faveur d'un tiers	FRANCO			
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	FCFA 5 000 + TAF Réseau BSIC XOF = FCFA 3 000 + TAF pour tout montant			
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux	Client = FRANCO Non client Réseau BSIC = 5 000 FCFA + TAF			
2.2.3.1.7	Mise en place de Virement Permanent local ou autre				
2.2.3.1.7.1	* création du dossier	Local : FCFA 5 000 + TAF Etranger : FCFA 10 000 + TAF			
2.2.3.1.7.2	* Exécution des opérations	Local : FCFA 2 500 + TAF Etranger : Mêmes conditions que les transferts émis			
2.2.3.1.8	Modification de Virement Permanent	FCFA 2 500 + TAF			
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	De 0 à 1 million = FCFA 5 000 + TAF >1 million et \geq 5 millions = FCFA 10 000 + TAF > 5 millions = 3 pour 1000			
2.2.3.2	Prélèvements	·			
2.3.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement				
2.3.3.2.1.1	* Création de dossier	-			
2.3.3.2.1.2	* Exécution de l'opération	FCFA 2 500 + TAF			
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	FCFA 5 000 + TAF			
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	FCFA 2 500 + TAF			
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	FCFA 2 500 + TAF			
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	FCFA 2 500 + TAF			
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	FCFA 10 000 + TAF			
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	FCFA 10 000 + TAF			

III - SERVICES BANCAIRES

3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	J +1
3.1.2	Remise de chèque	J + 1
	Remise d'effets à l'escompte	J + 1

3.1.3		
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J - 1
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	J
3.1.6	Livrets d'épargne	Au débit du 1 ^{er} au 15 du mois : dernier jour ouvrable du mois précédent du 16 à la fin du mois : dernier jour ouvrable de la quinzaine précédente Au crédit du 1 ^{er} au 15 du mois : 1 ^{er} jour ouvrable de la quinzaine suivante du 16 à la fin du mois : 1 ^{er} jour ouvrable du mois suivant
3.2	Frais liés aux services b	ancaires
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que so le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	it FRANCO
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	FRANCO
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises	
3.2.5	Rejet de chèque (sauf impayé)	FCFA 10 000 + TAF
3.2.6	Demande d'opposition	FCFA 10 000 + TAF
3.2.7	Incident sur compte Avis à Tiers Détenteur (ATD), Saisie-arrêt)	FCFA 10 000 + TAF
3.2.8	Protêt	FCFA 10 000 + TAF
3.2.9	Frais de circularisation	FCFA 50 000 + TAF
3.2.10	Changement de signature	FCFA 2 000 + TAF
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	FCFA 2 000 + TAF
3.2.12	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	FCFA 2 000 + TAF
3.2.13	Changement de garde de titre	FCFA 25 000 + TAF
3.2.14	Frais de nantissement	FCFA 35 000 + TAF
3.2.15	Frais de saisie attribution Avis à Tiers Détenteur (ATD)	FCFA 10 000 + TAF
3.2.16	Frais de reclassement	FCFA 10 000 + TAF

IV - SERVICES BANQUE A DISTANCE

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	FRANCO
4.2	Banque en ligne	FCFA 2 500/mois + TAF
4.3	Gestion internet, téléphone mobile (par type de produit adossé)	-
4.4	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	-
4.5	Banque par téléphone (accès au guide vocal)	-
4.6	Services SMS	FRANCO
4.7	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	FCFA 2 500 + TAF
4.8	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	FRANCO
4.9	Transfert à partir d'une carte	-

V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	FCFA 10 000 + TAF
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	FCFA 10 000 + TAF
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	FRANCO
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	FRANCO
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	FCFA 10 000 + TAF
5.6	Lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provision	FCFA 2 000 + TAF
5.7	Certificat de non-paiement	FCFA 2 000 + TAF
5.8	Autres frais pour incidents de paiement	FCFA 10 000 + TAF

VI - OPERATIONS DE CHANGE

	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente) o Achat Euros o Vente Euros	Franco Client = 1% + TAF Non client = 2% + TAF Taux de change appliqué = Taux moyen moins X points
6.1	o Achat Autres devises	Non client : Taux de change appliqué = Taux moyen moins Y points avec Y > X
	o Vente Autres devises	Taux de change appliqué = Taux moyen plus X points
		Non client : Taux de change appliqué = Taux moyen plus Y points avec Y > X

6.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	-
6.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	-
6.4	Autres crédits à court terme (TBB + Marge)	min 10 % à 12% + TAF

VII - OPERATIONS DE CREDIT

7.1	Crédit à la consommation (taux d'intérêt à déterminé	Crédit à la consommation (taux d'intérêt à déterminer par rapport au MTD¹+Marge)			
7.1.1	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	13 % + TAF			
7.1.2	Découvert en compte convenu et non formalisé (MTD+Marge)	13 % + TAF			
7.1.3	Facilités de caisse	13 % + TAF			
7.1.4	Autres crédits à court terme	10 % à 12% + TAF			
7.2	Crédits à l'habitat				
7.2.1	Moyen terme (MDT+Marge)	10 % + TAF			
7.2.2	Long terme (MTD+Marge)	10 % + TAF			
7.3	Crédit-bail	Crédit-bail			
7.3.1	Mobilier	ND			
7.3.2	Immobilier	ND			
7.4	Autres opérations connexes aux opé	Autres opérations connexes aux opérations de crédit			
7.4.1	Frais de main levée d'hypothèque	FCFA 25 000 + TAF			
7.4.2	Assurance sur prêts particuliers	-			
7.4.3	Main levée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	FCFA 25 000 + TAF			
7.4.4	Frais de main levée de promesse d'hypothèque	FCFA 25 000 + TAF			
7.4.5	Demande d'édition de tableau d'amortissement	FCFA 2 000 + TAF			
7.4.6	Frais d'impayé au remboursement	Taux appliqué + 1 à 2			
7.4.7	Frais d'état d'engagement	FRANCO			
7.4.8	Frais d'anticipation	0 à 8% du capital restant dû			

.

 $^{^{\}rm 1}$ Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle

		De 0 à FCFA 500 000 = FCFA 15 000 + TAF
		De FCFA 500 001 à 1 500 000 = FCFA 25 000 + TAF De FCFA 1 500 001 à 2 500 000 = FCFA 37 500 + TAF
7.4.9	Frais d'étude des dossiers de prêt	De FCFA 2 500 001 à 5 000 000 = FCFA 42 500 + TAF
		De FCFA 5 000 001 à 10 000 000 = FCFA 75 000 + TAF
		Au-delà de FCFA 10 000 000 = 1% max FCFA 250 000 + TAF
7.4.10	Autres opérations de crédit	
7.4.11	Autres assurances sur prêts particuliers	Perte d'emploi
7.4.12	Avenant sur contrat prêt	FCFA 10 000 + TAF
7.4.13	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	FCFA 10 000 + TAF
7.4.14	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	FCFA 10 000 + TAF
7.4.15	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	FCFA 10 000 + TAF
7.4.16	Demande d'édition de tableau d'amortissement	FRANCO
7.4.17	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	-
7.4.18	Commission d'engagement	-
7.4.19	Frais et commissions d'escompte	-
7.4.20	Cautions et avals	-

VIII - OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

8.1		Chèque et effet payable à l'étranger ou dans la zone UEMOA (traités hors compensation régionale)		
8.1.1	Frais d'encaissement	0,5% Mini XOF 5.000 Max 100 000 XOF + TAF		
8.1.1.1	Frais de manipulation	FCFA 15 000 + TAF		
8.1.1.2	Frais port de lettre	FCFA 30 000 + TAF		
8.1.1.3	Chèque libellé en devises : commission de change en sus	0,25% + TAF		
8.1.1.4	Frais d'impayés	XOF 30 000+ TAF plus frais du correspondant		
8.2	Chèques et effets gratuits reçus de l'étrange	Chèques et effets gratuits reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA		
8.2.1	Chèques reçus par la compensation régionale	FRANCO		
8.2.2	Frais d'encaissement	UEMOA: FRANCO Hors UEMOA = 0,3% + TAF min 7500 Max 100 000 fcfa		

		Pour le transfert du montant encaissé, mêmes conditions que les transferts émis
8.2.3	Frais de manipulation	FCFA 15 000 + TAF
8.2.4	Frais de SWIFT	FCFA 15 000 + TAF
8.2.5	Frais de port de lettre	FCFA 30 000 + TAF
8.2.6	Frais sur chèque en souffrance	FCFA 25 000 + TAF
8.2.7	Frais fixes d'impayés	FCFA 25 000 + TAF
8.3	Emission de chèques de banque à destina	tion d'un pays étranger
8.3.1	Frais de dossier	-
8.4	Transferts	
8.4.1	Transferts zone UEMOA	FCFA 5 000 + TAF Réseau BSIC = FCFA 3 000 + TAF (pour tout montant)
8.4.2	Transferts hors zone UEMOA	•
8.4.2.1	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	Commission de transfert : 0,75% Mini FCFA 50 000 + TAF Frais de télex/SWIFT : FCFA 15 000 + TAF Frais de dossier Client FCFA 5 000 + TAF Commission de change : 0.25 % Mini FCFA 15 000 + TAF Taxe Trésor : 0,6% Droit de timbre : 0,33% du montant à transférer Tout autre frais supplémentaire à la charge du client
8.4.2.2	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	Commission de transfert : 0.75% Mini FCFA 50 000 + TAF Frais de télex/SWIFT : FCFA 15 000 + TAF Taxe du Trésor : 0,6% Frais de dossier : Client : FCFA 5 000 + TAF Droit de timbre : 0,33% du montant à transférer Tout autre frais supplémentaire à la charge du client
8.4.3	Autres types de transferts	-

IX - AUTRES SERVICES (divers)

9.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
9.1.1	0 à 30 jours	≤ 3 documents = Franco
9.1.2	30 à 60 jours	> 3 documents = FCFA 15 000 +
9.1.3	60 à 90 jours	TAF
9.1.4	Plus d'un an	Au-delà de 3 mois à 5 ans : FCFA 20 000 + TFA Au-delà de 5 ans : FCFA 35 000 + TAF
9.1.5	Supplément par photocopie	FCFA 5 000 + TAF
9.2	Boîte à lettres	FCFA 25 000 + TAF
9.3	Location de coffre-fort	-
9.4	Frais de reproduction de clé	FCFA 2 500 + TAF
9.5	Demande de renseignements sur client	-
9.6	Demande de renseignements financiers	FCFA 50 000 + TAF
9.7	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	FCFA 50 000 + TAF
9.8	Abonnement mensuel au site internet	-
9.9	Successions	
9.9.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	FCFA 25 000 + TAF
9.9.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	-
9.9.3	Frais annuels de tenue de compte	-
9.10	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	-
9.11	Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détention ou opposition administrative	
9.11.1	*Lettre d'avertissement	FCFA 10 000 + TAF
9.11.2	*Lettre d'injonction	-
9.12	Attestation d'avoirs o Comptes à solde débiteur o Compte à solde créditeur	FRANCO FCFA 1 200 + TAF
9.13	Reconstitution d'extrait de compte	FCFA 50 000 + TAF
	Autres types de services o Frais d'exécution de nivellement Autre	FCFA 2 500 + TAF
9.14	banque o Frais de mise en place nivellement	FCFA 5 000 + TAF

B – TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES ENTREPRISES ET ONG

I – CONDITIONS GENERALES DU COMPTE

1.1	Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	
1.1.1.1	Dépôt à terme société, ONG et Associations	
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	
1.1.1.3	Compte courant	Entreprises individuelles □ I pièce d'identité du propriétaire □ un justificatif de domicile (facture téléphone ou électricité, contrat de bail, ou certificat de résidence) □ 2 photos d'identité (+ 2 photos du mandant en cas de procuration) □ Registre de commerce Société A Responsabilité Limitée(SARL) et Sociétés Civiles Professionnelles SARL □ Statuts dûment enregistrés □ Registre de commerce □ PV de l'assemblée générale extraordinaire des associés nommant le gérant (à défaut d'indication dans les statuts) ou le(s) mandataires. □ 2 photos d'identité de chaque signataire □ 1 pièce d'identité (en cours de validité) de chaque signataire □ un justificatif de domicile (facture téléphone ou électricité, contrat de bail au nom de la société) Les Sociétés A Nom Collectif □ Statuts dûment enregistrés □ Registre de commerce □ PV de l'assemblée générale extraordinaire nommant le gérant □ 2 photos d'identité de chaque signataire □ Procuration donnée en faveur d'autres mandataires □ 1 pièce d'identité (en cours de validité) de chaque signature □ un justificatif de domicile (facture téléphone ou électricité, contrat de bail au nom de la société). Société Anonyme (SA) et Société Civiles Professionnelles SA □ Statuts dûment enregistrés □ Registre de commerce □ PV de l'assemblée générale constitutive □ PV du conseil d'administration nommant mandataires (PDG ou DG)

		Procuration donnée en faveur d'autres mandataires 2 photos d'identité de chaque signataire 1 justificatif de domicile (facture téléphone ou électricité, contrat de bail ou certificat de résidence,) Les GIE Statuts dûment enregistrés Registre de commerce PV de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire des membres désignant le ou mandataires 2 photos d'identité de chaque signataire I pièce d'identité de chaque signataire un justificatif de domicile (facture EDM, contrat de bail, facture SOTELMA, ou certificat de résidence, téléphone, électricité) Les ONG et Organismes internationaux Statuts accord cadre ou protocole d'accord ou agrément Délègue de pouvoir I pièce d'identité (en cours de validité) de chaque signature 2 photos d'identité de chaque signataire un justificatif de domicile (facture téléphone, électricité, contrat de bail au nom de la société). Association et Collectivités publiques Statuts dûment enregistré Récépissé de déclaration (autorisation ministérielle) PV de l'assemblée générale nommant le responsable et/ou règlement intérrieur 2 photos d'identité de chaque signataire I pièce d'identité en cours de validité I justificatif de domicile (facture téléphone) I pièce d'identité en cours de validité I justificatif de domicile (facture téléphotos d'identité en cours de validité I justificatif de domicile (facture téléphotos d'identité en cours de validité I justificatif de domicile (facture téléphotos d'identité de chaque signataire I pièce d'identité de chaque signataire I pièce d'identité en cours de validité I justificatif de domicile (facture téléphotos d'identité de chaque signataire I pièce d'id
1.1.1.4	Dépôts initiaux pour les ouvertures de	phone, électricité, contrat de bail. Libre
1.1.1.5	Comptes Autres types de comptes	
1.1.1.6	Assurance décès accidentel associé au compte courant	
1.2	Conditions de Clôtui	re de compte
1.2.1	Dépôts à terme société, ONG et Associations	Franco
1.2.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	
1.2.3	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	Franco
1.2.4	Lettre de clôture juridique	
1.2.5	Autres types de clôture de comptes	

II - SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1	Gestion de comptes				
2.1.1	Conditions débitrices et frais				
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	Max. 13% HT			
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert	Max. 13% HT			
2.1.1.3	Commission de mouvement au débit sur compte courant	Max. 13% HT			
2.1.1.4	Commission de dépassement sur compte autorisé	Max. 13% HT			
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte non autorisé	Max. 13% HT			
2.1.1.6	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	Franco			
2.1.1.7	Arrêté de compte	Franco			
2.1.2	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	FCFA 25 000 + TAF			
2.1.2.1	Relevés de compte				
2.1.2.2	Mensuel	Franco			
2.1.2.3	A la demande (mois en cours)	Franco			
2.1.2.4	Autre période (tarif par mois)	FCFA 300 + TAF (max. FCFA 2 000 + TAF)			
2.1.3	Attestations bancaires				
2.1.3.1	Attestation de solde	FCFA 25 000 + TAF			
2.1.3.2	Attestation de non engagement etc	FCFA 75 000 + TAF			
	Autres types d'attestations bancaires o Attestation de prise en charge	FCFA 100 000 + TAF			
2.1.3.3	o Attestation de capacité financière simple	Min FCFA 75 000 + TAF Max FCFA 1 000 000 + TAF			
	o Attestation de capacité financière avec engagement	Min FCFA 75 000 + TAF Max FCFA 1 000 000 + TAF			
2.1.4	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte				
2.1.5	Frais pour procuration	FCFA 2 500 + TAF			
2.1.6	Conditions créditrices				
2.1.6.1	Produits d'épargne	3.5% HT			
2.1.6.2	Autres dépôts	0.070111			
2.1.6.3	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme	-			

2.1.6.4	Autres conditions créditrices : DEPOTS A TERME						
				onditions Préférentielles			
	Montants	de base	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois	Plus de 12 mois
	De 0 à 10 M	3.5%	3.75%	4.00%	4.20%	4.30%	4.50%
	De plus de 10M – 100M	3.80%	4.00%	4.30%	4.50%	4.70%	4.90%
	De plus de 100M – 250M	4%	4.25%	4.50%	4.70%	4.90%	5.10%
	De plus de 250M – 500M	4.10%	4.40%	4.60%	4.90%	5.10%	5.40%
	De plus de 500 M et +	4.20%	4.50%	4.85%	5.10%	5.40%	5.70%
2.2	Moyens de paiement						
2.2.1	Chèques						
2.2.1.1	Délivrance de chéquier				Carnet d		CFA 1 500 T Carnet Grati
2.2.1.1.1	Chèques barrés non end	ossables			Carnet d	le 50 : <i>FC</i>	EFA 2 400 T Carnet Grati
2.2.1.1.2	Lettre-chèques				(é	_	FA 610 + Ta u fournisse
2.2.1.1.3	Chèques de banque sur	place			(6	- -	<u> 1001111000</u>
2.2.1.1.4	Chèques de banque UEN	МОА				-	
2.2.1.1.5	Chèques de banque sur (minimum et maximum)	compte en dev	rises	-			
2.2.1.2	(minimum et maximum)			≤ 100 : TAF	millions	FCFA =	FCFA 5 000
	Certification de chèque > 100 millions FCFA = FCI + TAF Min. FCFA 5 000 + TAF Max. FCFA 10 000 + TAF		F				
2.2.1.3	Frais pour annulation de	chèque de bar	nque		FCFA 5 000 + TA		
2.2.1.4	Opposition sur chèque or l'émetteur	u chéquier par		FCFA 15 000 + TA			
2.2.1.5	Renouvellement d'oppos chéquier par l'émetteur	ition sur chèqu	ie ou			FCFA	15 000 + T
2.2.1.6	Frais de destruction de c	héquier				FCFA	10 000 + T
2.2.1.7	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions					FCFA	15 000 + T
2.2.1.8	Forfait chèque impayé<à FCFA 500 Millions (montant à préciser)					FCFA	10 000 + T
2.2.1.9	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)						
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)					FCFA	50 000 + T
2.2.1.11	Frais sur chèques impayés					FCFA	10 000 + T
2.2.1.12	Assurance perte et vol de	e moyens de p	aiement			-	
2.2.1.13	Encaissement de chèque	es					
2.2.1.13.1	Encaissement de chèque	es dans l'UEM0	DA AC	İ			

2.2.1.13.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	-
2.2.2	Cartes bancaires	
2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	GIM OASIS = FCFA 15 000 + TAF GIM EXPRESS = FCFA 15 000+ TAF
2.2.2.1.1	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	
2.2.2.1.1.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB)/Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	FRANCO
.2.2.1.1.2	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB) des confrères de la zone UEMOA	FCFA 500 TTC
2.2.2.1.1.3	Consultation de solde	FRANCO
2.2.2.1.1.4	Mini relevé	FCFA 300 TTC
2.2.2.1.1.5	Frais de gestion mensuels	-
2.2.2.1.1.6	Frais annuels	-
2.2.2.1.2	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	VISA PREPAYE = FCFA 10 000 à l'achat + TAF
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	FCFA 10 000 + TAF
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	FCFA 10 000 + TAF
2.2.2.4	Frais de reconfection de carte (sauf défectuosité)	FCFA 10 000 + TAF
2.2.2.5	Réédition du code confidentiel	FCFA 2 000 + TAF
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	FCFA 2 000 + TAF
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (Société)	-
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	FCFA 10 000 + TAF
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond,)	FCFA 10 000 + TAF
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	FCFA 30 000 + TAF
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	FCFA 10 000 + TAF
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	
2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	-
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.1.1	Distributeurs Automatiques de Billets de la banque du client	FRANCO

2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatiques de Billets autres banques locales (GIM UEMOA)	FCFA 402 TTC
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	FCFA 402 TTC
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets Hors zone UEMOA	VISA 2%
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques/ Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	FRANCO
2.2.2.13.2.2	Consultation/édition d'historique de solde	FCFA 402 TTC
2.2.2.14	Paiements	
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	FCFA 500TTC
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA	VISA 2%
2.2.3	Virements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	FRANCO
2.2.3.1.2	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	FCFA 5 000 + TAF
2.2.3.1.3	Virement entre agence en faveur d'un tiers	FRANCO
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	FCFA 10 000 + TAF Réseau BSIC XOF : 6 000 FCFA + TAF
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus	FRANCO
2.2.3.1.7	Mise en place de virement permanent local ou autre	FRANCO
2.2.3.1.7.1	Ouverture de dossier	Local = FCFA 10 000 + TAF Etranger = 15 000 FCFA + TAF
2.2.3.1.7.2	Exécution de l'opération	Interne BSIC = Franco Sur les autres banques de la place = FCFA 5 000 + TAF Zone UEMOA = FCFA 10 000 +TAF
2.2.3.1.8	Remise de virement (support télétransmission)	FRANCO
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	De 1 à 1 million = FCFA 5 000 + TAF >1 million et \geq 5 millions = FCFA 10 000 + TAF > 5millions = 3 pour 1000
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	
2.2.3.2.1.1	Ouverture de dossier	FRANCO
2.2.3.2.1.2		FCFA 2 500 + TAF

2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	FCFA 15 000 + TAF	
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	FCFA 2 500 + TAF	
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	FCFA 2 500 + TAF	
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	FCFA 2 500 + TAF	
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	-	
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	FCFA 2 500 + TAF	
2.2.3.3	Effets de commerce		
2.2.3.3.1	Frais sur paiement d'effets		
2.2.3.3.2	Frais d'encaissement sur effets		
2.2.3.3.3	Commission de bordereau		
2.2.3.3.4	Commission d'endos		
2.2.3.3.5	Intérêt		
2.2.3.3.6	Port de lettre		
2.2.3.3.7	Frais fixe		
2.2.3.3.8	Frais de protêt		
2.2.3.3.9	Frais de prorogation d'échéance		
2.2.3.3.10	Autres effets de commerce		

III - SERVICES BANCAIRES

3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	J + 1
3.1.2	Remise de chèque	J + 1
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	J+1
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J - 1
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	J
3.1.6	Livrets d'épargne	Au débit du 1er au 15 du mois : dernier jour ouvrable du mois précédent du 16 à la fin du mois : dernier jour ouvrable de la quinzaine précédente Au crédit du 1er au 15 du mois : 1er jour ouvrable de la quinzaine suivante du 16 à la fin du mois : 1er jour ouvrable du mois suivant

3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	FRANCO
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	FRANCO
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	-
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises	-
3.2.5	Rejet de chèque	FCFA 15 000 + TAF
3.2.6	Demande d'opposition	FCFA 15 000 + TAF
3.2.7	Incident sur compte (ATD, Saisie-arrêt)	FCFA 25 000 + TAF
3.2.8	Protêt	FCFA 25 000 + TAF
3.2.9	Frais de circularisation	FCFA 50 000 + TAF
3.2.10	Changement de signature	FCFA 2 000 + TAF
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	FCFA 2 000 + TAF
3.2.12	Changement d'adresse	FCFA 2 000 + TAF
3.2.13	Changement de garde de titre	FCFA 25 000 + TAF
3.2.14	Frais de nantissement	FCFA 25 000 + TAF
3.2.15	Frais de saisie attribution (ATD)	FCFA 25 000 + TAF
3.2.16	Frais de reclassement	FCFA 10 000 + TAF
3.2.17	Autres types de services bancaires o Frais d'exécution de nivellement Autre banque	FCFA 5 000 + TAF
	Frais de mise en place nivellementDemande de position sur bordereau	FCFA 15 000 + TAF FCFA 200 + TAF

IV - SERVICE BANQUE A DISTANCE

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	FRANCOt
4.2	Banque en ligne	FCFA 2 500 + TAF
4.3	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	-
4.4	Services SMS	FRANCO
4.5	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	FCFA 2 500 + TAF
4.6	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	FRANCO
4.7	Autres types de services banque à distance	

V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	FCFA 15 000 + TAF
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	FCFA 15 000 + TAF
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	FRANCO
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	FRANCO
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	FRANCO
5.6	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	FCFA 15 000 + TAF
5.7	Forfait chèque impayé < à FCFA 500 Millions (montant à préciser)	FCFA 10 000 + TAF
5.8	Certificat de non-paiement	FCFA 2 000 + TAF
5.9	Autres types de frais de gestion des FCFA 5 0 incidents de paiement	

VI - OPERATIONS SUR TITRES

6.1	Frais de tenue et de gestion (prélèvement annuel)	FCFA 10 000 + TAF
6.2	Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations)	-
6.3	Epargne salariale (Plan Epargne Entreprise)	-
6.4	Souscription de bons de caisse émis par la banque (gratuit)	-
6.5	Relevé mensuel	FCFA 300/page (max. FCFA 2 000 + TAF)
6.6	Relevé de titres à la demande	FCFA 10 000 + TAF
6.7	Autres types d'opérations sur titres o Acte hypothécaire o Main levée hypothécaire	FCFA 50 000 + TAF FCFA 25 000 à FCFA 50 000 + TAF

VII - OPERATIONS DE CHANGE

	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente) o Achat Euros	Franco
	o Vente Euros	Client = 1% + TAF Non client = 2% + TAF
7.1	o Achat Autres devises	Taux de change appliqué = Taux moyen moins X points
		Non client: Taux de change appliqué = Taux moyen moins Y points avec Y > X
	o Vente Autres devises	Taux de change appliqué = Taux moyen plus X points
		Non client: Taux de change appliqué = Taux moyen plus Y points avec Y > X
7.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	
7.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres - devises cotées (commissions à prévoir)	
7.4	Autres types d'opération de change	

VIII - OPERATIONS DE CREDIT

8.1	Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB²+Marge)	
8.1.1	Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)	13% + TAF
8.1.2	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	13% + TAF
8.1.3	Crédits à court terme (MTD+Marge)	10 à 13% + TAF
8.1.4	Autres crédits à court terme (MTD+Marge)	10 à 13% + TAF
8.1.5	Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)	10 à 13% + TAF
8.1.6	Crédit-bail	-
8.1.6.1	Mobilier	-
8.1.6.2	Immobilier	-
8.1.7	Financement en devises	-
8.1.8	Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	-

 $^{^2}$ Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle $\,$

8.1.9	Autres financements en devises	-	
8.1.10	Escompte d'effets de commerce (par type d'effet) o Traite avalisée par		
	nos soins	8 à 10 % + TAF	
	o Traite avalisée par nos confrères	8 à 10 % + TAF	
	o Traite simple o Traite Hors place	9 à 12 % + TAF 8 à 12 % + TAF	
8.1.11	Facilités de caisse et	10 à 12 % + TAF	
8.1.12	avances (types à définir) Prêt de consolidation de	10 à 12 % + TAF	
	découvert Autres types de crédits de	10 à 12 % + TAF	
8.1.13	trésorerie		
8.2	Crédits par signature	0.1% à 6 % + TAF	
8.2.1	Caution sur marchés	0,1% a 6 % + TAP (trimestre indivisible année civile)	
8.2.2	Cautions fiscales et douanières		
8.2.3	Aval de traites		
8.3	Opérations connexes aux opérations de crédits		
8.3.1	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	FCFA 25 000 + TAF	
8.3.2	Avenant sur contrat prêt	FCFA 50 000 + TAF	
8.3.3	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	FCFA 25 000 + TAF	
8.3.4	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	FCFA 25 000 + TAF	
8.3.5	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	FCFA 25 000 + TAF	
8.3.6	Demande de décompte	FRANCO	
8.3.7	Demande d'édition de tableau d'amortissement	FRANCO	
8.3.8	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	FRANCO	
8.3.9	Commission d'engagement	Min. 0% Max. 1% Flat	
	Frais et commissions d'escompte :		
	Commission bordereauPort de lettre local	FCFA 25 000 + TAF FCFA 30 000 + TAF	
8.3.9.1	o Port de lettre UEMOA	FCFA 50 000 + TAF	
	Impayés bénéficiaireImpayés tiré	FCFA 25 000 + TAF	
	Taux de pénalité	FCFA 35 000 + TAF 1% + TAF	
	Frais de prorogation	De FCFA 1 millions à FCFA 500 millions =	

		Min. FCFA 75 000 + TAF Max. FCFA 500 000 + TAF
	Cautions et avals	
	o Commissions o Frais d'établissement	0,1% à 6 % + TAF (trimestre indivisible année civile) 1% Flat (min. FCFA 50 000 + TAF)
8.3.9.2	o Frais de modification	FCFA 25 000 + TAF
	o Frais d'acte	De FCFA 25 000 + TAF à FCFA 50 000 + TAF

IX - OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

9.1	Encaissement chèque et effet en devises	
9.1.1	Euro	
9.1.1.1	Commission prorogation – commission rapatriement	-
9.1.1.2	Commission d'encaissement Frais de dossier	0,5% (Mini. FCFA 5 000 Max 100 000 XOF + TAF) FCFA 15 000 + TAF
9.1.1.2	Frais de dossier Frais de modification Frais d'annulation	FCFA 15 000 + 1AF FCFA 20 000 + TAF FCFA 25 000 + TAF
9.1.1.3	Frais d'envoi	FCFA 30 000 + TAF
9.1.1.4	Provisions pour retour de chèques sur effets impayés	FCFA 25 000 + TAF
9.1.1.5	Provision pour retour de chèque impayé	FCFA 25 000 + TAF
9.1.1.6	Avis de sort/SWIFT	FCFA 15 000 + TAF
9.1.2	Autres devises	
9.1.2.1	Commission de change	0,25 % + TAF (min. FCFA 15 000 + TAF)
9.1.2.2	Commission d'encaissement	0,5 % + TAF (min. FCFA 5000 Max 100 000 XOF + TAF)
9.1.2.3	Frais d'envoi	FCFA 30 000 + TAF
9.1.2.4	Avis de sort/SWIFT	FCFA 15 000 + TAF
9.1.2.5	Provision pour retour de chèque impayé	FCFA 25 000 + TAF
9.2	Emission de chèques et effe	ts en devises
9.2.1	Euro	-
9.2.1.1	Frais de dossier	-
9.2.1.2	Commission de transfert	-
9.2.1.3	Taxe	-
9.2.1.4	Frais swift	-
9.2.1.5	Frais liés à l'autorisation de change	-

9.2.2	Autres devises	-
9.2.2.1	Frais de dossier	-
		<u>-</u>
9.2.2.2	Taxe Frais liés à l'autorisation de	
9.2.2.3	change	-
9.2.2.4	Frais swift	-
9.2.2.5	Autres types d'opérations avec l'étranger	-
9.3	Encaissement chèques et et	fets libres reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA
9.3.1	Chèques reçus par la compensation régionale	FRANCO
	Frais d'encaissement	UEMOA = FRANCO Hors UEMOA = 0,3 % + TAF
9.3.2	 Commission de prorogation Commission d'acceptation Commission bordereau Impayé bénéficiaire Impayé tiré 	FCFA 25 000 + TAF FCFA 10 000 + TAF FCFA 2 500 + TAF FCFA 25 000 + TAF FCFA 35 000 + TAF
9.3.3	Frais de manipulation	FCFA 15 000 + TAF
9.3.4	Frais de Swift	FCFA 15 000 + TAF
9.3.5	Frais de port de lettre	FCFA 30 000 + TAF
9.3.6	Frais sur chèque en souffrance	FCFA 30 000 + TAF
9.3.7	Frais fixe d'impayés	FCFA 30 000 + TAF
9.4	Transferts	
9.4.1	Transferts zone UEMOA	FCFA 10 000 + TAF Réseau BSIC FCFA 6 000 + TAF
9.4.2	Transferts hors zone UEMOA	Neseau BSIC I CI A 0 000 + IAI
9.4.3	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	Commission de transfert : 0,75% Mini FCFA 50 000 + TAF Frais de télex/SWIFT : FCFA 15 000 + TAF Frais de dossier Client FCFA 5 000 + TAF Commission de change : 0.25 % Mini FCFA 15 000 + TAF Taxe Trésor : 0,6% Droit de timbre : 0,33% du montant à transférer Tout autre frais supplémentaire à la charge du client
9.4.4	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	Commission de transfert : 0.75% Mini FCFA 50 000 + TAF Frais de télex/SWIFT : FCFA 15 000 + TAF Taxe du Trésor : 0,6% Frais de dossier : Client : FCFA 5 000 + TAF Droit de timbre : 0,33% du montant à transférer Tout autre frais supplémentaire à la charge du client
9.4.5	Autres types de transferts	-

9.5	Opérations documentaires	Opérations documentaires		
9.5.1	Remise documentaire import	 encaissement: 0,5% (min FCFA 15 000 et max. FCFA 100 000) + TAF manipulation: 15 000 FCFA + TAF prorogation: 30 000 FCFA + TAF par mois remise en souffrance frais de rappel: 25 000 FCFA + TAF par mois retour impayé frais de retour: 50 000 FCFA + TAF DHL frais suivant facturation DHL min 30000 FCFA modification simple: 20000 FCFA + TAF annulation: 25 000 FCFA + TAF frais Swift: 15 000 FCFA + TAF change (autres devises): 0.25% + TAF Pour le transfert du montant de la remise, mêmes conditions que les transferts émis Commission d'acceptation: 10 000 FCFA + TAF 		
9.5.2	Remise documentaire export	 ○ Franco de paiement : 25 000 FCFA + TAF ○ Tout autre frais supplémentaire à la charge du client ○ 0,5% (min FCFA 15 000 et max. FCFA 100 000) + TAF ○ manipulation : 15 000 FCFA + TAF ○ DHL frais suivant facturation DHL min 30000 FCFA ○ modification simple : 20000 FCFA + TAF ○ annulation : 25 000 FCFA + TAF ○ frais Swift : 15000 FCFA + TAF ○ change (autres devises) : 0.25% + TAF ○ commission de souffrance : 25 000 + TAF 		
9.5.3	Crédit documentaire import	Autres frais: o manipulation: 50 000 FCFA + TAF o frais swift: 35 000 FCFA + TAF o change (autres devises): 0.25% + TAF o frais du correspondant suivant facturation correspondant o annulation: 100 000 FCFA + TAF o retard de paiement: 0.75% par trimestre indivisible o Tout autre frais supplémentaire à la charge du client		
9.5.4	Ouverture de credoc	ouverture : 0.75% par trimestre indivisible		
9.5.5	Utilisation du credoc	 paiement: 0.75% Flat acceptation: 0.3% flat commission de levée de réserves: 100 000 FCFA + TAF levée document: 0,4% Flat 		
9.5.6	Modification du credoc	 0.75% par trimestre indivisible supplémentaire si la modification porte sur le montant ou la durée, mini 100 000 FCFA + TAF modification fixe : 50 000 FCFA + TAF 		
9.5.7	Crédit documentaire export	 transférabilité: 0.125% + TAF frais swift: 35 000 FCFA + TAF manipulation: 50 000 FCFA + TAF DHL frais suivant facturation DHL min 30000 FCFA change (autres devises): 0.25% + TAF notification: 0.2% trim. Ind. + TAF confirmation: 0.75% trim. Ind. + TAF paiement: 0.75% trim. Ind. + TAF annulation: 100 000 FCFA + TAF acceptation: 0.2% trim. Ind. + TAF amendement: notification 0.3% prélevée sur la différence entre le montant initial et le nouveau montant, confirmation 0.3% sur la différence / trim. Ind. 		

		 autre amendement 25000 FCFA + TAF commission de levée de réserve : 25 000 + TAF commission de négociation : 0.5% par trimestre indivisible NB. : pour les opérations documentaires du Réseau BSIC, les taux sont diminués de 33 à 50%
9.5.8	Domiciliation recettes d'exportation	-
9.5.9	Lettre de crédit	

X - AUTRES SERVICES (divers)

10.1	Frais de recherche de documents (en unité)		
10.1.1	0 à 30 jours	\leq 3 documents = Franco > 3 documents = FCFA 15 000 + TAF	
10.1.2	30 à 60 jours		
10.1.3	60 à 90 jours	-	
10.1.4	Plus d'un an	Au-delà de 3 mois à 5 ans : FCFA 20 000 + TFA Au-delà de 5 ans : FCFA 35 000 + TAF	
10.1.5	Supplément par photocopie	FCFA 5 000 + TAF	
10.2	Boîte à lettres	FCFA 25 000 + TAF	
10.3	Location de coffre-fort	-	
10.4	Frais de reproduction de clé	FCFA 2 500 + TAF	
10.5	Demande de renseignements sur client	-	
10.6	Demande de renseignements commerciaux (par télécopies et avec accord du client)	-	
10.7	Demande de renseignements financiers	FCFA 50 000 + TAF	
10.8	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	FCFA 50 000 + TAF	
10.9	Abonnement mensuel au site internet	-	
10.10	Information annuelle des cautions	FCFA 20 000 + TAF	
10.11	Successions		
10.11.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	-	
10.11.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	-	
10.11.3	Frais annuels de tenue de compte	-	
10.12	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	-	
10.13	Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détention ou opposition administrative		
10.13.1	Lettre d'avertissement	FCFA 10 000 +TAF	
10.13.2	Lettre d'injonction	-	
10.14	Attestation d'avoirs o Compte à solde débiteur o Compte à solde créditeur	FRANCO FCFA 1 200 + TAF	
10.15	Reconstitution d'extrait de compte	FCFA 50 000 + TAF	

	Autres types de services o domiciliation intention import ou export o attestation de non imputation intention	FCFA 10 000 + TAF FCFA 25 000 + TAF
10.16	o intention export portant sur l'or et le coton	FCFA 10 000 + les droits de timbre : o tranche jusqu'à 500 000 francs : 600 francs par 50 000 francs ou fraction de 50 000 francs tranche excèdent 500 000 francs : 3000 francs par 500 000 francs ou fraction
	 Frais de relance apurement Frais d'exécution Nivellement Autre Banque Frais de mise en place nivellement 	de 500 000 francs. o FCFA 5 000 + TAF o FCFA 5 000 + TAF o FCFA 15 000 + TAF

<u>NB</u>: Ces conditions pourront être révisées à tout moment par la Banque qui s'engage toutefois à vous aviser immédiatement de tout changement. Tous les frais sont assujettis aux taxes locales en vigueur (Taxe sur Activités Financières, Taxe du Trésor, Droit de timbre, etc.)